

Réunion du conseil municipal du 4 avril 2014.

Les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars se sont réunis à la mairie le 4 octobre à 20 heures, sur la convocation de M. CHALIMON, Maire.

Etaient présents : Mme Véronique LAPEYRE, Mrs André FREYSSAC, Michel BARRASSIN, Mme Nathalie GOUT, Mrs B. SEINCE, Mathieu CHAVEROUX, Serge GUILLAUME, David CHAULET, Mme Jacqueline CAUX, Mme Joëlle VERBIGUIE, M. Yves FARNIERAS.

La séance est ouverte sous la présidence de M. CHALIMON. M. CHAVEROUX est désigné comme secrétaire de séance.

Election du Maire : M. CHALIMON cède la présidence au plus âgé des membres du conseil municipal pour procéder à l'élection du Maire. Deux conseillers sont candidats : Mrs David CHAULET et Serge GUILLAUME. Le vote s'effectue à bulletin secret et donne les résultats suivants : 11 votants – 1 bulletin nul – 10 suffrages exprimés – Majorité absolue : 6. Ont obtenu : D. CHAULET : 2 voix – S. GUILLAUME : 8 voix. M. Serge GUILLAUME, élu au premier tour de scrutin, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Sous la présidence du nouveau maire, le conseil est invité à procéder au vote des adjoints dont le nombre est fixé à trois par le conseil, sur proposition du maire. Ces élections ont lieu selon les mêmes modalités que celle du maire.

Election des adjoints : Mme VERBIGUIE est seule candidate. 11 votants – 3 suffrages nuls – 8 suffrages exprimés – Majorité absolue : 5 – Mme VERBIGUIE, ayant obtenu 8 voix, est élue première adjointe au premier tour.

Pour le poste de deuxième adjoint, M. FREYSSAC est seul candidat. 11 votants – 2 suffrages nuls – 9 suffrages exprimés – Majorité absolue : 5. M. FREYSSAC, ayant obtenu 9 voix, est élu deuxième adjoint au premier tour de scrutin.

M. Mathieu CHAVEROUX est seul candidat pour être 3^{ème} adjoint. 11 votants – 3 suffrages nuls – 8 suffrages exprimés – Majorité absolue : 5. M. CHAVEROUX, ayant obtenu 8 voix, est élu troisième adjoint au premier tour de scrutin.

Indemnités du maire et des adjoints : Ces indemnités demeurent inchangées étant donné que la population totale au dernier recensement (soit 508 habitants) doit être prise en compte.

Commissions municipales : Sachant que le maire est président de droit, la composition de ces commissions est fixée comme suit après délibération.

Finances et personnel communal : Vice-présidente : J. VERBIGUIE, suppléante : J. CAUX – Membres : M. CHAVEROUX, Y. FARNIERAS, A. FREYSSAC, N. GOUT, V. LAPEYRE, B. SEINCE.

Bâtiments communaux : Vice-président : A. FREYSSAC, Suppléant : M BARRASSIN, Membres : Y. FARNIERAS, N. GOUT, V. LAPEYRE, B. SEINCE, J. VERBIGUIE.

Voirie Eau Assainissement Energie : Vice-président : B. SEINCE, suppléant : D. CHAULET, Membres : M. BARRASSIN, Y. FARNIERAS, A. FREYSSAC, N. GOUT, V. LAPEYRE, J. VERBIGUIE.

Tourisme : Vice-président : M. CHAVEROUX, suppléante : J. CAUX, Membres : M. BARRASSIN, Y. FARNIERAS, A. FREYSSAC, N. GOUT, V. LAPEYRE, B. SEINCE.

Développement communal : Vice-présidente : J. VERBIGUIE, suppléant : M. CHAVEROUX, Membres : M. BARRASSIN, Y. FARNIERAS, A. FREYSSAC, N. GOUT, V. LAPEYRE.

Affaires scolaires et sociales : Vice-présidente : V. LAPEYRE suppléante : J. CAUX – Membres : M. BARRASSIN, M. CHAVEROUX, Y. FARNIERAS, A. FREYSSAC, N. GOUT et J. VERBIGUIE.

Cadre de vie, vie associative et animation : Vice-président : M. BARRASSIN, suppléant : N. GOUT, Membres : J. CAUX, M. CHAVEROUX, A. FREYSSAC, V. LAPEYRE, B. SEINCE.

Commission d'appel d'offres : M. le Maire propose comme membres titulaires : Mme J. VERBIGUIE, Y. FARNIERAS, B. SEINCE et comme suppléants : A. FREYSSAC, M. BARRASSIN, D. CHAULET. M. David CHAULET refuse d'être suppléant et voudrait être titulaire. Après délibération et vote, le conseil municipal n'est pas d'accord (9 voix « Contre » et 2 voix « Pour »). M. CHAVEROUX accepte d'être le suppléant de B. SEINCE.

Conseillers communautaires : M. le Maire et le premier adjoint représenteront notre collectivité à la Communauté de Communes.

Délégués de la commune au sein des comités syndicaux :

Syndicat d'Electrification de la Diège : Sont élus délégués titulaires : S. GUILLAUME et A. FREYSSAC – Délégués suppléants : J. VERBIGUIE et B. SEINCE.

Syndicat mixte du Transcorrèzien : Titulaire : S. GUILLAUME. Suppléant : M. CHAVEROUX.

Fédération du Pays de Haute Corrèze : Titulaires : S. GUILLAUME et A. FREYSSAC. Suppléants : J. VERBIGUIE – M. CHAVEROUX.

Association intercommunale des Gorges de la Haute Dordogne : S. GUILLAUME – suppléant : Y. FARNIERAS.

Délégations au maire : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, le conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Il est décidé de confier à M. le Maire pour la durée du mandat les délégations suivantes : prendre toute décision pour la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés, de passer les contrats d'assurance, de créer les régies comptables nécessaires, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, d'intenter au nom de la commune les actions en justice, signer les baux de location et les conventions diverses.

Questions diverses : Auberge du Cheval blanc : M. ELIE est intéressé par ce bâtiment et demande une vente directe. Il sera reçu par M. le Maire et les adjoints.

Voirie 2014 : La remise des offres est fixée au mardi 8 avril.

Le bornage de la parcelle B 813 que M. Kévin BROUSSOLLE souhaite acheter aura lieu le vendredi 18 avril et sera effectué par M. DUCROS.

La commission des affaires scolaires et sociales souhaite remettre en place l'opération « Bavard'Age » et va contacter la M.S.A. pour de nouveaux ateliers. De plus, les représentantes de cette commission Mmes V. LAPEYRE et J. CAUX doivent rencontrer la directrice d'école sous peu.